

La feuille de chou

Journal gratuit à l'attention des habitants et des amoureux de Sainte-Aulde et de ses hameaux
(Les Davids, Caumont, Chamoust, Moitiébard, Pisseloup, La Bordette et La Porte Ferrée).



Grâce au contrat triennal enfin obtenu, les travaux de réfection de la rue de Chamoust commenceront dès la rentrée.

SOMMAIRE

- **Défibrillateur cardiaque p. 2**
- **Bibliothèque en plein air p . 4**
- **Le plan local d'urbanisme retardé p. 5**
- **La classe « découverte » de l'école p. 6**
- **Les règles de l'été p. 7**
- **L'agenda p. 8**



Le mot du maire

Une bonne nouvelle juste avant l'été ! Le département de Seine-et-Marne a accepté de prendre en charge à 50 % l'intégralité de notre contrat triennal ; c'est-à-dire l'aménagement des abords de l'école et la réfection de la rue de Chamoust. C'est le résultat heureux de mois de travail, d'études et de partenariat avec le conseil général. Sans perdre une minute, la municipalité a aussitôt lancé le marché d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise et les travaux pourront commencer dès la rentrée de septembre. Le département a même donné l'autorisation exceptionnelle de commencer les travaux avant la notification officielle. Cette fois, l'hiver sera pris de court ! Coût total de l'opération pour la rue de Chamoust : 265 626 € subventionnés à hauteur de 132 813 €. Quant aux abords de l'école, le coût a été de 71 096 € subventionnés à hauteur de 35 019 €. De plus, grâce aux économies réalisées ces dernières années dans cet objectif, la commune n'aura pas besoin d'ouvrir une ligne de trésorerie pour avancer la TVA comme il est d'usage avec des budgets annuels restreints.

Bon été à tous.

Gérard Geist



QUOI DE NEUF AU CONSEIL MUNICIPAL ?

Lors de sa séance du 29 avril 2013, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- fixer les tarifs de la fête communale ;
- se prononcer sur la répartition des délégués au sein du conseil communautaire pour les élections de 2014, en application de la loi ;
- déléguer la signature, mais pas la décision, aux agents de la CCPF pour l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels ;
- lancer le marché d'appels d'offres pour poursuivre le contrat triennal (réfection de la rue de Chamoust) ;
- solliciter auprès du département de Seine-et-Marne une subvention pour la réfection des reliures des registres d'état civil ;
- remercier chaleureusement le Rotary Club de La Ferté-sous-Jouarre pour son don d'un défibrillateur cardiaque (voir ci-contre).

Lors de sa séance du 3 juin 2013, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- solliciter auprès du député Franck Riester, une subvention pour la deuxième tranche des travaux du contrat triennal (rue de Chamoust) ;
- engager la procédure de titularisation d'un employé communal.

RECENSEMENT

Sainte-Aulde compte 691 h

L'INSEE vient de faire parvenir ses résultats du recensement qui a été effectué en janvier dernier. Voici donc les chiffres officiels de la population saintaldaise.

Nombre de foyers : 323.

Résidences principales : 261.

Résidences secondaires : 62.

Mairie

10 rue du bourg
77260 SAINTE-AULDE
Tél. : 01 60 23 65 16 – Fax : 01 60 23 59 36
mairie@sainte-aulde.fr
www.sainte-aulde.fr

Directeur de la publication : Gérard GEIST
Maquette et impression en interne

Heures d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi et mercredi : 9 h - 12 h
Vendredi : 14 h - 17 h.

Permanence du maire

Tous les mardis de 15 h à 17 h.
ou sur rendez-vous.

Permanence des adjoints au maire

Evelyne Pascard : le lundi de 10 h à 12 h.
Francis Thominet : le mercredi de 10 h à 12 h.



Les documents officiels, circulaires et autres textes réglementaires sont consultables en mairie par toute personne qui le souhaite.

Pour mémoire, le dernier recensement complet de la population de 1999 indiquait 521 habitants à Sainte-Aulde, soit 32,6 % de plus en 14 ans.

DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Le Rotary en a offert un à la commune

Le 21 mars dernier, au château des Bondons, le président du Rotary Club de La Ferté-sous-Jouarre et ses membres ont officiellement offert au maire un défibrillateur cardiaque d'une valeur de 1 500 €.

Devant être impérativement accessible à toute personne, le lieu retenu a été l'entrée de la buvette communale, face à la mairie, à proximité de la salle polyvalente et visible de la rue.

Une formation a été organisée en interne pour les employés communaux, mais l'utilisation est simple en situation d'urgence (indications écrites et sonores sur place).

Nous comptons sur le civisme de chacun pour le préserver de toute dégradation.



**N'oubliez pas de retirer en mairie
les tickets de piscine
(2 entrées offertes par le CCAS pour les
enfants entre 5 et 16 ans
pour les mois de juillet et d'août).**

VOIRIE, TRAVAUX ET SÉCURITÉ



Peinture du lavoir de l'école et plantations de vivaces.



Pose d'enrobé et de granulats sur la commune en 2012 : 101 tonnes pour 5 381 €.



Bornes à verre : création d'une dalle goudronnée, nettoyage des bornes à verre et réfection des panneaux de bois.



Peinture des transformateurs électriques et pose de protection contre les affichages illicites.



Plantation de couvre-sols au lavoir du Moncel.



Paillages faits « maison » pour les massifs communaux.



Estrade pour le devant de la buvette.

Drainage de source en bords de Marne.



Peinture de la cabine téléphonique.



Tonte tous les jours des deux cantonniers depuis le mois de mai.

BUVETTE COMMUNALE : INSTALLATION D'UNE CHAMBRE FROIDE ET REFONTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Offerte par un Saintaldais, une chambre froide a été installée dans la buvette, après avoir été reliée électriquement et à l'eau par les cantonniers et un autre bénévole de la commune. En outre, ont été offerts et installés bénévolement de nouveaux tableaux électriques entièrement repris, ainsi que des éclairages supplémentaires au plafond. Les valeurs respectives de ces nouveaux équipements et du travail correspondant sont importantes. Un merci reconnaissant leur est adressé par la municipalité.



CAMBRIOLAGES

Quelques mesures à respecter

Savez-vous que 80 % des cambriolages sont commis de jour et que l'on en compte 850 par jour en France ? 37 % des intrusions se font par la fenêtre et 35 % par la porte. Crise et délinquance obligent ! Ils sont en recrudescence. Autant dire qu'il faut anticiper. Rappelons quelques règles simples :

- **ne rien laisser dans votre jardin** qui puisse être utile aux cambrioleurs (échelle, pieds de parasols, etc.) ;
 - **bloquer les baies coulissantes** avec une serrure centrale ou en plaçant une traverse en bois dans la coulisse intérieure ;
 - **gêner le forçage des serrures**, en préférant un cylindre de serrure de moins de 5 mm pour éviter l'arrachage et, contre le perçage, laisser une clé engagée dans la serrure, tournée à fond ;
 - **ne pas cacher vos bijoux, argent liquide et autres objets précieux dans la salle de bains ou dans la chambre.** Ce sont les lieux immédiatement « visités » ;
 - **ne pas diffuser largement vos dates de congés**, mais prévenir vos voisins afin qu'ils surveillent tout événement insolite.
- Sans oublier d'avertir la gendarmerie de vos absences, car elle effectuera des patrouilles dans votre rue.**



FÊTE COMMUNALE

Une belle affluence

Les 11 et 12 mai dernier, comme chaque année au 2^e week-end de mai, la commune organisait sa fête annuelle avec ses traditionnels retraite aux flambeaux, feu d'artifice, soirée musicale appréciée grâce à la qualité de l'Alliance musicale de Charly-Saâcy, la fête foraine et la brocante. Malgré les inconvénients du calendrier (pont du 8 mai, vacances scolaires et temps



La retraite aux flambeaux au pied de l'église.

auxquels cet événement annuel est possible.

Les comptes : 6 243 € de recettes de la buvette contre 6 084 € de dépenses (dont feu d'artifice : 900 €, Alliance musicale : 650 €, tickets de manège offerts aux enfants : 441 €).

Ainsi, grâce aux efforts de chacun la fête n'a pas coûté un centime à la commune.

BIBLIOTHÈQUE EN PLEIN AIR La deuxième est créée rue du bourg

L'idée est née à Caumont. Une bibliothèque extérieure où chacun peut offrir des livres, en emprunter, ou même en prendre, tel est le principe qui connaît toujours le même succès. Une deuxième expérience est lancée dans l'abri bus de la place Edith Thomas, sur la place, rue du Bourg. Fabriquée par le cantonnier, elle attend votre visite. Sans modération.



CADASTRE

Un nouveau meuble de rangement vient d'arriver



Cela fait des années que la municipalité souhaite présenter les feuilles de cadastre de façon plus lisible tout en les protégeant des pliures. Pour des raisons

financières, l'achat d'un meuble avait toujours été reporté. Les deux secrétaires se sont mis en tête de surfer sur Internet et de faire appel à un service d'enchères réservé aux collectivités territoriales. Leur ténacité a payé puisque ledit meuble (photo) a été finalement cédé ... 15 € (valeur neuve : environ 3 000 €) par la commune de Rungis ! Il est en place aujourd'hui.

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte robotisée à partir d'octobre 2013

La CCPF et Véolia modifient le mode de ramassage des ordures ménagères en adoptant une collecte robotisée, sans le concours de personnels. Les bacs devront être disposés, poignées opposées aux camions et séparés



entre eux d'au moins 50 cm. Un tract d'information détaillée sera distribué dans les boîtes aux lettres, à la rentrée par Véolia.

LES SCHÉMAS DIRECTEURS SONT D'ACTUALITÉ

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINTE-AULDE A PRIS DU RETARD

Lancé le 28 Novembre 2011 par le conseil municipal (voir FdC n° 76), le PLU communal est en cours. Toujours pourrait-on dire ! Sous la houlette d'un cabinet privé, les élus communaux ont travaillé, mais la commune, comme pour toutes celles qui engagent la modification de leurs règles d'urbanisme, est soumise aux réglementations et consignes placées au-dessus d'elle. Contre toute attente, l'Etat n'a fourni ses directives qu'un an après que la demande lui en ait été faite, soit en mars 2013. Le même mois, la loi changeait pour imposer une étude environnementale aux communes situées dans, ou en lisière, d'une zone de protection Natura 2000 ; ce qui est le cas de Sainte-Aulde. Au moment où sort cette Feuille de chou, la « lettre de cadrage » environnementale de l'Etat dans ce domaine, n'est toujours pas parvenue et l'évaluation environnementale reste donc à faire.



Quand on sait que les étapes suivantes sont celles du zonage, c'est-à-dire la définition précise du nouveau statut des parcelles, puis de la consultation de toutes les administrations concernées, puis de la réunion publique suivie de l'enquête publique, avant l'adoption en conseil municipal, le tout dans le cadre des délais légaux imposés, il est évident que l'objectif d'achever le PLU avant les élections municipales de mars 2014, ne pourra pas être tenu.

D'ores et déjà, chacun peut consulter sur le site de la commune, mais aussi sous format « papier » :

- le diagnostic sur la commune ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

LE SCOT EST PRESQUE ACHEVÉ



Le canal de l'Ourcq.

Depuis 1998, le Pays ferrois et le Pays de l'Ourcq se sont associés pour adopter des règles communes en matière d'habitat, de transports, de développement économique et de préservation des espaces naturels et agricoles. La loi impose de renouveler ces règles. C'est le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) auquel travaille depuis des mois le Syndicat Marne-Ourcq (le maire de Sainte-Aulde fait partie de son Bureau). Six grands axes charpentent ce projet :

- la priorité du développement économique ;
- le développement modéré de l'habitat ;
- les déplacements facilités ;
- la préservation des espaces naturels ;
- la protection et la valorisation des paysages des deux communautés de communes ;
- la gestion durable des ressources.

L'enquête publique devrait se tenir en octobre et novembre 2013, suivie d'une approbation avant la fin de l'année 2013. **Chacun peut consulter les documents déjà élaborés sur le site de la CCPF : cc-paysfermois.fr mais aussi en mairie, sous format « papier » plus traditionnel.**

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ÎLE-DE-FRANCE EST EN PASSE D'ÊTRE VOTÉ (SDRIF)

Voilà encore un autre règlement auquel la commune est soumise. Il régit les grands axes de développement urbanistique et économique, mais aussi de préservation des espaces naturels, etc. Le conseil régional devrait le voter à l'automne 2013. **Il est consultable en mairie.**

LES ELEVES DES CLASSES PRIMAIRES SONT PARTIS EN CLASSE « DECOUVERTE »



Lundi 3 juin : départ



Lundi : visite du Mémorial de Caen



Mardi : visite du château de Guillaume le Conquérant et d'une entreprise ostréicole



Mercredi : visite d'une fabrique de sablés normands



L'hébergement



Mercredi : visite de la maison de la baleine et char à voile pour les grands



Jeudi : visite du marché aux poissons, du port, des écluses et du phare d'Ouistreham

Initié par les enseignantes de l'école de Sainte-Aulde et par la municipalité, ce projet était un véritable pari à relever. Il fallait d'abord trouver les lieux de destination et leur diversité de centres d'intérêt. Ensuite, il a fallu récolter les fonds nécessaires (10 570 €) pour proposer le coût le plus réduit possible aux familles (80 € par enfant -120 € pour 2 et 150 € pour 3), et ce, grâce aux ventes de calendriers, de brioches ou de crêpes et de gâteaux, aux dons de particuliers, de l'association Les Amis de Sainte-Aulde, des deux amicales de chasseurs de la commune et enfin, à la subvention communale de 2 000 €. Enfin, il restait à mobiliser des parents accompagnants (Mmes Florence BAHIN, Patricia BOYER et Nathalie PRIN). Un immense merci aux enseignantes et aux parents qui ont participé à cette « aventure » qui restera dans les mémoires.

Erratum : dans la dernière Feuille de chou, un oubli s'est glissé. Le conseil d'école compte également Nathalie PRIN parmi ses membres.



à savoir

Le carnet de Sainte-Aulde

Décès

Georgette NICOLLE est décédée le 8 avril 2013 dans sa 91^e année.

Louis LEFÈVRE est décédé le 16 avril 2013 dans sa 88^e année.

Alexandru COBUZ est décédé le 18 avril dans sa 25^e année.

Baptême civil

Léo STANISLAS-TAUVY a été baptisé le 13 avril 2013.

Collecte des déchets dangereux des ménages

Ils ne vont ni dans la poubelle grise, ni dans la poubelle bleue, mais ils sont ramassés spécifiquement par Véolia. Il s'agit des déchets toxiques ménagers (aérosol, acides, batterie auto, cire, colle, désherbants, eau de javel, engrais, détachant, détergent, huile moteur, insecticide, tubes néon, peinture, pile, radiographie, solvant, etc.). Ils peuvent être déposés devant la piscine intercommunale les vendredis 12 juillet, 9 août, 13 septembre, 8 novembre et 13 décembre.



Tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz

Depuis avril 2013, des tarifs de « première nécessité » et « spécial de solidarité » sont proposés. Il faut pour cela être bénéficiaires de la CMU ou de l'Assurance complémentaire santé (ACS). Les réductions de facture vont de 40 à 60 %.

Pour tout renseignement :

SMERSEM : tél. 01 64 35 27 27 et www.smersem.fr

LE STATIONNEMENT



Les rues de notre village sont étroites et la population s'accroît régulièrement ; ce qui complique la circulation automobile,

particulièrement dans les hameaux.

Il est indispensable que les résidents disposant d'emplacements de stationnement à l'intérieur de leur propriété, les utilisent. Ceci dans le respect de leurs voisins, mais aussi pour prévenir tout incident ou accident.

L'ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Chacun est tenu d'entretenir les abords de sa propriété, tailler ses haies qui débordent sur les parties communes ou privées d'un voisin, déneiger son entrée de domicile, dégager les fils de téléphone et électriques pris dans les végétaux, etc. La tonte également est bienvenue afin de permettre aux cantonniers de se consacrer aux voies de circulation.

RÈGLES DU VIVRE ENSEMBLE RAPPEL DES HORAIRES

LE BRUIT

Par arrêté municipal de septembre 2008, les nuisances sonores sont réglementées, notamment pour les travaux de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, telles que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. Il en est de même pour les festivités tardives de nuit, etc.



Les plages horaires autorisées :

Jours ouvrés : de 8h30 à 19h30.

Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30.

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Compte tenu des risques d'incendie et de pollution, mais aussi de nuisances pour le voisinage, un arrêté municipal stipule que tout brûlage est interdit à moins de 200 m des habitations et à 100 m des routes et chemins. **Interdiction totale entre le 1^{er} mai et le 30 octobre.**



Les rendez-vous à venir

Dimanche 14 juillet à 16 h

Fête nationale

Cérémonie.
Jeu gonflable pour les enfants.
Concert de l'APEM de Bézu-le-Guéry.
Casse-croûte campagnard offert aux Saintaldais.
(terrain de sport en contrebas de l'école)



Mardi 17 juillet à 12 h

« Petite folie »

Déjeuner mensuel préparé par un traiteur et organisé par Les amis de Sainte-Aulde.
Tarif : 15 € par personne.
Renseignements et inscriptions : 01 60 23 66 16.
(Salle Stoll)



Du lundi 1^{er} août au mercredi 15 août

La mairie sera en vacances.

N° de tél. d'urgence : 06 88 91 76 37.

Dimanche 2 septembre à 16 h

Fête de la saint Fiacre

Messe célébrée par le Père Clavé à 16 h.
Vin d'honneur offert sur le parvis de l'église
L'église sera, comme chaque année, décorée de fruits, légumes et fleurs offerts par les jardiniers professionnels et amateurs.



Samedi 15 et dimanche 16 septembre

Journées du patrimoine

Programme en cours d'élaboration.



Le mécanisme de l'ancienne horloge dans le grenier de l'église.